

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION :
02 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois et le neuf novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Frédérique BARNOUD - Valérie DEJOUR - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM - Pierre DURAND

Secrétaire de séance : Valérie DEJOUR

D/2023-102

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention avec la résidence l'YZERON, pour un partenariat « jardin et potager »

Madame la Maire expose que le service périscolaire et la résidence l'YZERON, ont travaillé sur un projet commun de jardin potager. Les objectifs sont :

- permettre de travailler sur la découverte de la terre et de son exploitation à petite échelle sur des durées déterminées dans les règles de la permaculture, et dans l'objectif d'utiliser ses récoltes.
- permettre aux enfants de se familiariser avec le milieu du handicap psychique et d'accompagner l'évolution des regards sur celui-ci autour d'une activité commune partagée.
- permettre aux personnes concernées de regagner en confiance et en estime de soi par l'échange de connaissances et de découvertes réciproques.
- l'échange et le partage sont les deux points essentiels du projet.

Les encadrants sont deux accompagnants à la vie quotidienne au sein de la Résidence l'Yzeron, et le responsable et animateurs du service périscolaire.

Sur le plan technique, deux bacs de plantation en bois sont mis à disposition par la Résidence L'Yzeron pour l'initiation à la plantation de semis pour un potager saisonnier.

En fonction de l'avancée de la pousse, un repiquage aura lieu dans deux zones de 6 mètres x 3 mètres qui feront l'objet de la préparation d'un terrain à la permaculture : (mélange de terre et de broyat). Ces deux zones serviront au repiquage et à la plantation en automne. Par ailleurs, une terrasse avec une pergola a été créé par le chantier jeunes qui est intervenu durant la 1ère semaine des vacances de le Toussaint 2023.

L'atelier est prévu pour se dérouler jusqu'à juin 2024, une fois par semaine, entre midi et deux, pour des séances de 45 minutes.

Madame la Maire précise que ce projet a donné lieu à présentation en comité consultatif enfance jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec la résidence d'YZERON, dans le cadre du partenariat « jardin et potager » (en annexe),

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Valérie DEJOUR Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 17 NOV. 2023

Publication ou notification du : 17 NOV. 2023

Publication site internet le : 17 NOV. 2023

Affichage liste des délibérations le : 17 NOV. 2023